

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
DE M.....**

L'Autorité Territoriale de.....,

Vu l'Ordonnance n° 82-296 du 31 Mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel des fonctionnaires et des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, art. 60,

Vu les Décrets fixant les modalités d'application du travail à temps partiel,

Vu la demande présentée par M..... pour accomplir son service à temps partiel à %,

Vu l'arrêté en date du, nommant M..... au échelon de l'échelle IB IM,

ARRETE

ARTICLE 1 - M..... est autorisé(e) à exercer ses fonctions à temps partiel à compter du pour une durée de... mois renouvelable à raison de %.

ARTICLE 2 - En application de la circulaire ministérielle N° 87-7 du 11 Janvier 1983, M..... percevra /.....^{ème} du traitement et de l'indemnité de résidence correspondant à son indice.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, à Monsieur Le Receveur Municipal, à la C.N.R.A.C.L., à Monsieur Le Président du Centre de Gestion et à l'intéressé(e).

Le Maire (ou le Président)

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....

Signature de l'agent :

Fait à.....le.....

Le Maire (ou le Président)